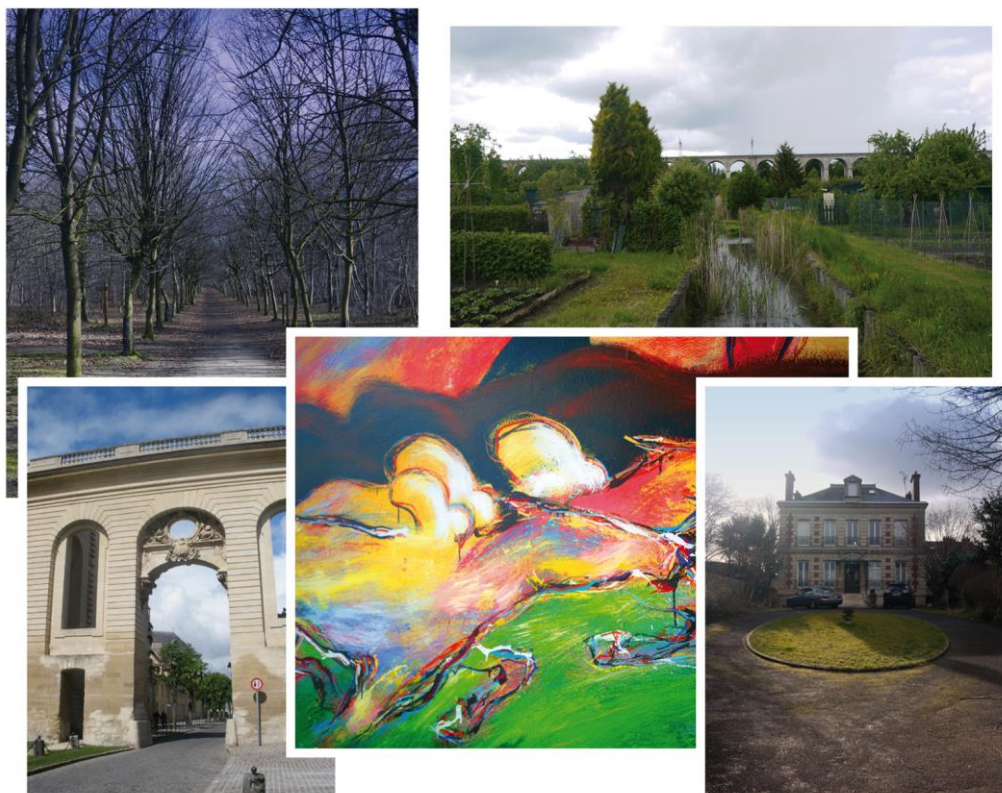


Département de l'Oise  
Commune de Chantilly  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**



**Annexe 2 : Servitudes d'utilité publique**  
**DOCUMENT pour APPROBATION**

Annexe  
**2**

---

**PLU**

Approuvé le	01-04-2005
Révisé le	29-06-2012
Modifié le	11-05-2007
Modifié le	25-06-2010

---

**Révision**

Prescrite le	27-09-2013
Arrêtée le	23-06-2016
Approuvée le	



**2a Tableau des servitudes d'utilité publique**

Objet	Désignation	Référence législative et réglementaire	Service public concerné	Référence au plan
Servitude de Protection des Monuments Historiques classés	Parc du domaine de Chantilly (ensemble des statues, bancs et vases) et Domaine de Chantilly	arrêté du 30 décembre 1988	Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture Palais National BP 549 60205 COMPIEGNE CEDEX	AC1
	Pavillon de Manse	arrêté du 9 mai 1989		
	Église Notre-Dame de l'Assomption	arrêté du 30 septembre 1965		
	Château de la Reine Blanche (Coye-la-Forêt)	arrêté du 9 mai 1989		
	Four de la Grange (Orry-la-Ville)	arrêté du 18 avril 1914		
Servitude de Protection des Monuments Historiques inscrit	Hippodrome (grande tribune publique, tribune du Comité et bâtiment de pesage) Ancien Hôtel	arrêté du 27 octobre 1995	Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture Palais National BP 549 60205 COMPIEGNE CEDEX	AC1
	Spoelberch de Lovenjoul	arrêté du 30 mars 1989		
	Table du Roi, dit Poteau de la Table	arrêté du 28 avril 1970		
	La Faisanderie	arrêté du 5 novembre 1975		
	Château Domaine des Fontaines (Gouvieux)	arrêté du 9 août 1999		

Périmètre du site classé du Domaine de Chantilly	Domaine de Chantilly	arrêté 28/12/60)	Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture Palais National BP 549 60205 COMPIEGNE CEDEX	AC2
Périmètre du site inscrit de la Vallée de la Nonette	Vallée de la Nonette	Arrêté du 6 février 1970	Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Architecture Palais National BP 549 60205 COMPIEGNE CEDEX	AC2
Servitude de canalisation de Gaz	Canalisation de gaz haute pression	Arrêté du 4 août 2006	GRTgaz – REGION VAL DE SEINE – DPRT – 2, rue Pierre Timbaud – 92238 GENNEVILLERS CEDEX	I3
Zone de dégagement du réseau radioélectrique (ligne hertzienne)	Liaison hertzienne de Paris-Creil, tronçon Mortefontaine-Creil	Décret du 05/05/76		PT2
Emprises relatives au chemin de fer	Servitudes de voirie ; mode d'exploitation des mines, carrières et sablières, servitudes spéciales pour les constructions, les excavations et les dépôts de matières inflammables ou non, servitudes de débroussaillage, servitude de visibilité concernant les voies publiques et les croisements à niveau, la			T1

	sûreté et l'exploitation des voies ferrées d'intérêt général et d'intérêt local.			
--	---	--	--	--

**Annexe 2b : Cf. Plan de servitudes et d'utilité publique**